



## Forum international sous le thème : **REGULATION ET PROCESSUS ELECTORAUX**



# **DÉCLARATION SUR LA REGULATION ET PROCESSUS ELECTORAUX**

Les institutions membres du Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), réuni à Nouakchott les 21 et 22 mai 2024,

**Considérant** les objectifs du RIARC, tels qu'explicités dans ses statuts, en particulier l'engagement à défendre la diversité culturelle et à promouvoir le pluralisme des médias dans le cadre d'un renforcement de l'État de droit et de la démocratie ;

**Considérant** la mission des membres du RIARC qui est de garantir la diversité, l'équité, l'impartialité et la transparence des médias, notamment pendant les processus électoraux ;

**Considérant** la nécessité d'avoir des médias diversifiés capables de fournir une couverture équilibrée et impartiale et d'assurer un accès équitable des candidats et des partis en lice aux médias ;

**Considérant** la nécessité d'assurer une participation inclusive des acteurs notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap dans le débat électoral ;

**Considérant** le défi majeur que représente la nécessité de garantir la liberté d'expression tout en évitant les manquements à la loi, surtout au moment du déroulement des processus électoraux ;



**Considérant** la prolifération de la désinformation, et la circulation des contenus nuisibles notamment à travers les plateformes des médias et réseaux sociaux, ainsi que l'utilisation de plus en plus fréquente de l'intelligence artificielle (IA) :

**Réaffirment leur engagement** à contribuer à l'organisation d'élections, transparentes et crédibles en assurant l'égal accès des candidats aux médias ;

**Réaffirment leur volonté d'encourager le dialogue** entre les différents acteurs impliqués dans les processus électoraux ;

**Invitent** les médias et les réseaux sociaux, à prendre les dispositions nécessaires afin de permettre aux électeurs de choisir leurs candidats en toute connaissance de cause ;

### **S'engagent :**

1. A garantir la diversité, l'équité, l'impartialité et la transparence des médias pendant les processus électoraux ;
2. A établir un ensemble de principes, d'indicateurs et d'outils pour assurer en toute transparence un égal accès des candidats aux médias pendant les campagnes électorales ;
3. A renforcer la coopération entre les membres du réseau des instances africaines de régulation de la communication pour élaborer des lignes directrices basées sur les bonnes pratiques en matière de suivi du traitement médiatique des processus électoraux
4. A lutter contre les fausses nouvelles, les discours de haine, l'apologie de la violence, de la discrimination et des autres formes de contenus préjudiciables ;
5. A encourager les échanges des expériences et des bonnes pratiques des pays membres, en matière de couverture médiatique des processus électoraux.

**Adoptée à Nouakchott le 22 mai 2024**